



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 112363

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les crédits affectés aux postes d'insertion. Les entreprises d'insertion, par la voie des unions régionales, s'inquiètent de la stagnation depuis 2001 des financements dédiés aux postes d'insertion, ce qui représente pour ces entreprises un différentiel de charge d'environ 16 % par rapport à l'évolution du SMIC. De plus, elles souhaitent de l'État une augmentation du nombre de postes d'insertion en 2007, cofinancés par le Fonds social européen (FSE), afin d'accompagner le développement du nombre d'emplois d'insertion, notamment chez les jeunes, et de créer de nouvelles entreprises. Il lui demande une prise en compte de ces demandes afin de répondre aux besoins importants en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion, notamment chez les jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur la situation des entreprises d'insertion, le financement par l'État et le fonds social européen (FSE) des postes d'insertion au sein de celles-ci, en particulier dans la mesure où ces postes favorisent l'insertion professionnelle des jeunes. Le plan de cohésion sociale s'est fixé un objectif de progression du nombre des postes d'insertion jusqu'à 15 000 par an en 2007. Le Gouvernement demeure très attentif au maintien de l'engagement du FSE en cofinancement des postes d'insertion dans le cadre de la nouvelle programmation 2007-2013. Sa mobilisation en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, en particulier à travers le programme CIVIS ou le contrat jeune en entreprise, est par ailleurs entière.

Données clés

- Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE112363>

- Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 112363
- Rubrique : Emploi
- Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes
- Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12875
- Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2690